

30 Mars 2011

Communiqué de presse : 30 mars 2011**L'accès aux télécommunications ne doit pas rester un privilège !**

Le **groupe de travail sur l'accès pour tous aux télécommunications**, constitué en janvier dernier à l'initiative de l'AFUTT et de l'ANSA, a tenu sa dernière séance plénière.

Rappelons que son objectif est d'éclairer les décisions du gouvernement sur les offres mobile et internet à mettre en place au regard de **la réalité des besoins et des possibilités financières des populations concernées**. Il ne s'agit pas de fixer des tarifs, ce qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics et des acteurs économiques, mais de s'assurer que les décisions prises répondront aux **réalités sociales** – ce qui n'est pas le cas en France aujourd'hui en ce qui concerne les télécommunications.

Téléphonie mobile

Les « tarifs sociaux » concernant la téléphonie mobile, tels qu'annoncés par le gouvernement, soulèvent deux difficultés majeures :

- **L'offre au tarif élevé de 10 €** pour seulement 40 SMS et 40 mn par mois correspond à 75 secondes et 1,3 SMS par jour ; la réponse aux besoins minimum (au moins 2 heures par mois) ne peut que conduire à un large dépassement de ce tarif, ce qui risque d'exclure une grande partie des populations concernées (7,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté) ;
- **Le principe du couperet est très critiquable** : pourquoi ce « couperet » des 40 mn alors que cela ne correspond pas à la réalité des besoins ? Il convient, en outre, de lui substituer une tarification à la minute, **plus transparente et contrôlable** par l'utilisateur et moins réductrice de liberté.

Accès à l'internet

Le gouvernement annoncera la création de « tarifs sociaux » concernant l'accès à l'internet en juin prochain. Ces tarifs concerneraient plusieurs millions de personnes en France¹ sous réserve qu'ils leur soient accessibles. Hélas, à ce jour, les discussions entre opérateurs et pouvoirs publics se basent sur une offre supérieure ou égale à 20 €/mois. **Or, seul un tarif inférieur ou égal à 10 € / mois permettra l'accès de tous à l'internet**. Au-delà de 10€, 10 % de la population française n'accèdera pas à l'internet.

Cet écart ne pourra être comblé par la seule intervention des collectivités territoriales et des associations de lutte contre l'exclusion. L'accès à l'internet est un droit garanti par notre Constitution. C'est aussi un gain décisif **pour la vie sociale et l'économie française**.

Au mois de mai prochain, notre groupe de travail rendra public un dossier présentant nos analyses, des retours d'expériences, des enquêtes de terrain ainsi que nos propositions.

Contact AFUTT : Jacques Pomonti, jpomonti@gmail.com, 01 47 41 18 56

Contact Ansa: Jessica Holc, jessica.holc@solidarites-actives.com, 01 43 48 65 24

¹ Rappelons qu'il y a : 4 millions de personnes en recherche d'emploi, 1,8 million de personnes bénéficiaires du RSA, 200 000 étudiants précaires, 700 000 jeunes dans les dispositifs de politique de l'emploi, 600 000 personnes âgées allocataires du minimum vieillesse dont 400 000 isolées, 400 000 bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapée (AAH) ...